

Effacements pour 2019 : la transition énergétique au compte-gouttes

greenunivers.com/2018/11/effacements-pour-2019-la-transition-energetique-au-compte-gouttes-192582

27 novembre 2018

Bis repetita. L'appel d'offres sur les effacements (AOE) électriques pour 2018 avait échoué, 733 MW ayant été sélectionnés pour un volume disponible de 2,2 GW. Pour 2019, c'est pire : 2,5 GW étaient proposés par la Direction générale de l'énergie et du climat et par RTE ; 590 MW ont été retenus. Pour rappel, la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour 2018 prévoyait gaillardement 5 GW d'effacement. On en est donc à 10 fois moins.



En revanche, les effacements verts sont bien au rendez-vous cette fois : 91% des capacités lauréates sont dites « de *process* », ie proviennent d'industriels ou d'exploitants de bâtiments et supposent l'arrêt de lignes de production ou de postes de consommation. Ces opérations s'opposent à l'effacement gris, qui consiste surtout à lancer des groupes électrogènes locaux de secours, au diesel. Lesquels composaient encore 45% de l'AOE pour 2018.

Mêmes causes, mêmes effets

Verdissement, donc, mais sur un faible volume. Les raisons ? « Les conditions économiques, soit un plafond de 30 000 €/MW, ne sont pas au rendez-vous, car l'effacement vert coûte plus cher que le gris. Et le niveau fort de pénalités en cas de défaillances de capacités n'incitent pas les opérateurs à participer », explique Natacha Hakwik, directrice associée de l'opérateur Eginov. C'était déjà le cas lors de l'appel d'offres précédent et serait dû, selon RTE, aux discussions encore en cours avec la Commission européenne sur ces aides d'Etat. En tout cas, ce n'est pas une question de budget car, tenant compte du prix des effacement verts, la CRE avait prévu une enveloppe de 45 M€ pour 2019, sur laquelle 6 M€ vont être consommés, encore moins qu'en 2018. Le rapport de synthèse de RTE sur cet AO confirme que « l'enveloppe du complément de rémunération AOE qui devrait être octroyée aux lauréats est de 6,3 M€ en 2019 (en baisse par rapport aux

11,2 M€ de 2018). » Mais RTE signale aussi, à juste titre, que « dans le même temps, l'enveloppe globale perçue par ces mêmes capacités sur le mécanisme de capacité a augmenté entre 2018 et 2019. »

Les volumes buteraient aussi, selon les opérateurs, sur des conditions techniques de participation complexes et inadaptées : « On ne demande pas à un producteur éolien ou photovoltaïque de produire une puissance quelles que soient les conditions météo, de la même manière on ne peut pas demander à un consommateur d'effacer la même quantité d'électricité quel que soit le moment », illustre Natacha Hakwik.

Rémunération au résultat

La bonne nouvelle ? A partir de 2020, tous les effacements devront être verts. La mauvaise ? Le risque est que les 2,9 GW recherchés – un niveau totalement inédit – soient toujours introuvables. Pour le réduire, RTE veut simplifier les règles* de cette compétition initiée en 2017 et supprimer ses incohérences. Il reste à connaître les détails. Mais selon Natacha Hakwik, cette mesure « justifiée » ne suffira pas à révéler de nouveaux gisements. Cette professionnelle estime que l'effacement électrique vert a à la fois besoin d'un niveau de rémunération supérieur et d'être fiabilisé. Pour dissuader certains opérateurs de proposer des capacités en fait fantômes, elle souhaite que les revenus des spécialistes de l'effacement soient calculés en fonction de la vraie disponibilité et versée à la fin de l'année. Cette rémunération passerait d'une logique prévisionnelle à celle d'un bilan et réduirait les éventuels effets d'aubaine.

** Le soutien financier public pourrait être accordé à toutes les capacités d'effacement déjà certifiées au titre du mécanisme de capacité, sans adjonction de nouvelles règles spécifiques sauf le plafonnement du prix de vente de l'énergie.*